



## **DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL**

### **COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS**

#### **PV N°6 du 30 septembre 2024**

**Présent(e)s :**

M. Daniel RESSE (Président) – Mmes Claudine LECHER – Marie-Jésus POUSSIER – MM. Bruno FARINA – Jean-Pierre LEVAVASSEUR – Bernard MOUILLARD – Gérard SCHALEBROODT.

**Invité :** M. Patrice LECHER

**Civilité :**

La commission présente ses condoléances à la famille de François SCHELLES son ancien président.

\* \* \* \* \*

**RECOURS**

Les décisions ci-après de la Commission Départementale de Gestion des Compétitions sont susceptibles de recours, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie auprès de la Commission Départemental d'Appel.

Adoption du PV n° 4 du 18 juillet 2024 mis en ligne le 18 juillet 2024

Adoption du PV n° 5 du 12 aout 2024 mis en ligne le 12 aout 2024

\* \* \* \* \*

**Le Club d'EZY sur Eure est engagé en D4 avec ses 2 équipes séniors A et B, le DEF a demandé par mail au club le 4 septembre 2024 de déterminer laquelle sera susceptible accéder en fin de saison.**

**Le Club d'EZY sur Eure a désigné l'équipe A comme accédante possible.**

**Le Club de Vallée Oison est engagé en Critérium Féminin à 8 avec ses 2 équipes séniors A et B, le DEF a demandé par mail au club le 13 septembre 2024 de déterminer laquelle sera susceptible accéder en fin 1ère phase**

**Le Club de Vallée Oison n'ayant pas répondu avant le début de la compétition le DEF a déterminé l'équipe A comme accédante possible.**

**COURRIER**

**FC VAL DE REUIL 21 - FC EURE MADRIE SEINE 22 – US CANTON THIBERVILLE 21 THIBERVILLE**  
Brassage U18 G du 21/09/2024 tour n°1.

La Commission,

1. Après avoir pris connaissance du courrier de FC SEINE EURE concernant la rencontre non jouée FC SEINE EURE 22- FC VAL DE REUIL 21.
2. Après avoir pris connaissance du courrier du club de FC VAL DE REUIL donnant des explications quant à cette rencontre non jouée.
3. Considérant que le club de VAL DE REUIL n'a pas mis tous les moyens en place afin que le brassage puisse aller à son terme.
4. Considérant malgré tout que la responsabilité de l'équipe dirigeante ne doit pas être un frein à l'évolution de jeunes U18.
5. Considérant les diverses obligations des deux clubs sur les trois prochains week-ends.
6. Considérant que toutes les rencontres de brassage doivent être obligatoirement terminées à la date du 12 octobre.
7. Considérant l'article 120 alinéa 2 des règlements généraux :

« Qualification pour les matchs à rejouer et les matchs remis »

Il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :

- à la date de la première rencontre, en cas de match à rejouer,

**- à la date réelle du match, en cas de match remis.**

**Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des présents règlements.**

*La commission décide*

**Dit que le match cité en référence doit se jouer le 9 octobre à 18h00 en inversant l'ordre de la rencontre initiale sur les installations de Seine Eure.**

**Avec un arbitre officiel à la charge du club de VAL DE REUIL.**

*Compte tenu des impératifs de la compétition, les présentes décisions de la Commission Départementale de gestion des Compétitions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de DEUX (2) jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

**MATCHS DU 02 AU 08 SEPTEMBRE 2024**

**CLUB EN INFRACTION AU REGARD DU STATUT REGIONAL DE  
L'ARBITRAGE (Article 160 des RG de la LFN)**

Pour tous les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage et alignant des joueurs mutés au-delà du nombre autorisé et dans la mesure où aucune réclamation réglementaire n'aura été déposée.

**Match n°28842034 du 08/09/2024 – D3 Gr A**

Club : ROUMOIS NORD FC (3<sup>ème</sup> année d'infraction = 0 mutés)

Joueur : BLAISE Maxence N° licence : 2545599056

DUPEROIS Clement N° licence : 2545385726

MARQUES Théo N° licence : 2544147668

**Amende : (67 euros x 3) = 201€**

## HOMOLOGATION

Tous les matchs sont homologués sur les scores acquis sur le terrain et notifiés sur la FMI

## FORFAITS

### **FORFAITS DECLARES :**

D3 C : Gravigny 1er forfait 28838815  
D4 B : Gros Theil 1er forfait 28841902  
D4 B : Brionne 1er forfait 28841903  
Matin D : Chaussy 1er forfait 28839651

## FMI

Les clubs suivants n'ont pas utilisé la FMI le jour de la rencontre :

D3 gr A : Beaumont 28842032  
D4 gr C : Ivry 28839251  
Matin E : St Marcel 28839742

## MATCHS DU 09 AU 15 SEPTEMBRE 2024

## HOMOLOGATION

Tous les matchs sont homologués sur les scores acquis sur le terrain et notifiés sur la FMI à l'exception des rencontres suivantes :

Brassage U13 Haut

## FORFAITS

### **FORFAIT DECLARE :**

CM H : Quittebeuf 1er forfait 29186002

## FMI

Les clubs suivants n'ont pas utilisé la FMI le jour de la rencontre :

D4 C : Vexin Ouest 28839250

\* \* \* \* \*

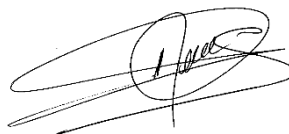
Prochaine réunion le : 11 octobre 2024

\* \* \* \* \*

La Secrétaire  
Marie Jésus Poussier



Le Président  
Daniel Resse



<b>Club :</b>	<b>501387</b>	<b>C.S. BEAUMONTAIS</b>						
Dossier :	22188525	du	02/10/2024	Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe A	28842032	08/09/2024	
Personne :	CDGC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS							
Motif :	71	Utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI			30/09/2024	30/09/2024		21,00€

<b>Club :</b>	<b>553136</b>	<b>F. C. DU ROUMOIS NORD</b>						
Dossier :	22188520	du	02/10/2024	Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe A	28842034	08/09/2024	
Personne :	CDGC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS							
Motif :	29	Club Infraction Statut Regional Arbitr.			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	29	Amende : Club Infraction Statut Regional Arbitr.			30/09/2024	30/09/2024		201,00€

<b>Club :</b>	<b>500472</b>	<b>F.C. BRIONNE</b>						
Dossier :	22188523	du	02/10/2024	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe B	28841903	08/09/2024	
Personne :	CDGC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS							
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDS	Forfait déclaré Seniors			30/09/2024	30/09/2024		126,00€

<b>Club :</b>	<b>553976</b>	<b>F.C. CHAUSSY</b>						
Dossier :	22188524	du	02/10/2024	Criterium Du Matin/ Unique	Groupe D	28839651	08/09/2024	
Personne :	CDGC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS							
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDMA	Forfait déclaré Matinaux			30/09/2024	30/09/2024		126,00€

<b>Club :</b>	<b>538845</b>	<b>ENT.S. DU VEXIN OUEST</b>						
Dossier :	22188529	du	02/10/2024	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe C	28839250	15/09/2024	
Personne :	CDGC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS							
Motif :	71	Utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI			30/09/2024	30/09/2024		21,00€

<b>Club :</b>	<b>508655</b>	<b>U.S. GRAVIGNY</b>						
Dossier :	22188521	du	02/10/2024	Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe C	28838815	08/09/2024	
Personne :	CDGC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS							
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDS	Forfait déclaré Seniors			30/09/2024	30/09/2024		126,00€

<b>Club :</b>	<b>518278</b>	<b>C.S. IVRY LA BATAILLE</b>						
Dossier :	22188526	du	02/10/2024	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe C	28839251	08/09/2024	
Personne :	CDGC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS							
Motif :	71	Utilisation de la FMI			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI			30/09/2024	30/09/2024		21,00€

<b>Club :</b>	<b>529158</b>	<b>F.C. DU GROS THEIL</b>						
Dossier :	22188522	du	02/10/2024	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe B	28841902	08/09/2024	
Personne :	CDGC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS							
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FDS	Forfait déclaré Seniors			30/09/2024	30/09/2024		126,00€

<b>Club :</b>	<b>514460</b>	<b>S.C. QUITTEBEUF</b>					
Dossier :	22188528	du	02/10/2024	Coupe Du Matin L Boland/ 1	Poule H	29186002	15/09/2024
Personne :							

## CDGC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS

Motif :	FCO	Forfait déclaré en coupes et challenges	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FCOV	Forfait déclaré coupe Vétérans	30/09/2024	30/09/2024		114,00€

<b>Club :</b>	<b>521578</b>	<b>ST MARCEL F.</b>				
Dossier :	22188527	du 02/10/2024	Criterium Du Matin/ Unique	Groupe E	28839742	08/09/2024
Personne :	CDGC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS					
Motif :	71	Utilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	30/09/2024	30/09/2024		21,00€

Total Général :	903,00€
-----------------	---------